

parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable	Surface à parcourir (ha)	Année prévue document de gestion	Année proposée par l' ONF	Année décidée par le propriétaire	Proposition de mode de commercialisation par l'ONF					Mode de commercialisation - décision de la commune	Observations			
							Vente avec mise en concurrence							Délivrance		
							Bloc sur pied	Bloc façonné	UP (unité mesure)	Contrat bois façonné	Autre gré à gré					
23	IRR	303	8,7	2027	2025	2025				x		Feuillus	ok			
												Accusé de réception en préfecture 001-210103214-20241220-20241219-2-DE Date de réception préfecture : 20/12/2024				

Le mode de commercialisation pourra être revu en fonction du marché et de l'offre de bois en accord avec la municipalité.

Mode de commercialisation en contrat de bois façonné à la mesure

Pour les coupes inscrites et commercialisées de gré à gré dans le cadre d'un contrat d'approvisionnement, en bois façonné et à la mesure, l'ONF pourra procéder à leur mise en vente dans le cadre du dispositif de vente en lots groupés (dites « ventes groupées »), conformément aux articles L214-7, L214-8, D214-22 et D214-23 du Code Forestier.

Pour ces cas, le propriétaire mettra ses bois à disposition de l'ONF sur pied ou façonnés. Si ces bois sont mis à disposition de l'ONF sur pied, l'ONF est maître d'ouvrage des travaux nécessaires à leur exploitation. Dans ce cas, une convention de mise à disposition spécifique dite de « vente et exploitation groupée » sera rédigée.

Mode de délivrance des Bois d'affouages

- Délivrance des bois après façonnage ☐
- Délivrance des bois sur pied ☒

Pour la délivrance de bois sur pied des bois d'affouage, le conseil municipal désigne comme bénéficiaires solvables de la bonne exploitation des bois, conformément aux règles applicables en la matière aux bois vendus en bloc et sur pied :

Mme Nathalie BERTRAND

Mme Marie-Aude DABOUT

Mr Yoann LEVÊQUE

Le conseil municipal donne pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

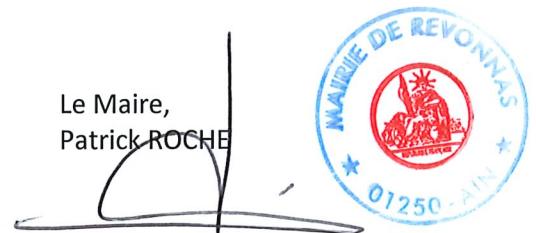
Monsieur le Maire assistera aux martelages de la parcelle n° 23

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE



Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20241220-20241219-2-DE
Date de réception préfecture : 20/12/2024